

**Derniers jours pour profiter de la déduction fiscale
jusqu'au 31.12.2015**



**Nos services en
prévoyance**





Prévoyance

Objectifs

- Garantir le revenu en cas d'invalidité due à un accident ou à une maladie
- Garantir le revenu des survivants en cas de décès
- Prévoyance vieillesse : maintenir le niveau de vie personnel antérieur
- Comblent des lacunes de prévoyance
- Optimiser la charge fiscale
- Réaliser des souhaits personnels

Pourquoi souscrire une assurance vie en ce moment

- Diminution régulière des prestations de 1er et 2e pilier
- Taux technique diminué de 0.5% dès 2016
- Perspectives de profit
- Sécurité à long terme
- Prestations garanties
- Possibilité de solutions personnalisées

Quelle est l'utilité d'une assurance vie ?

Une assurance vie est...

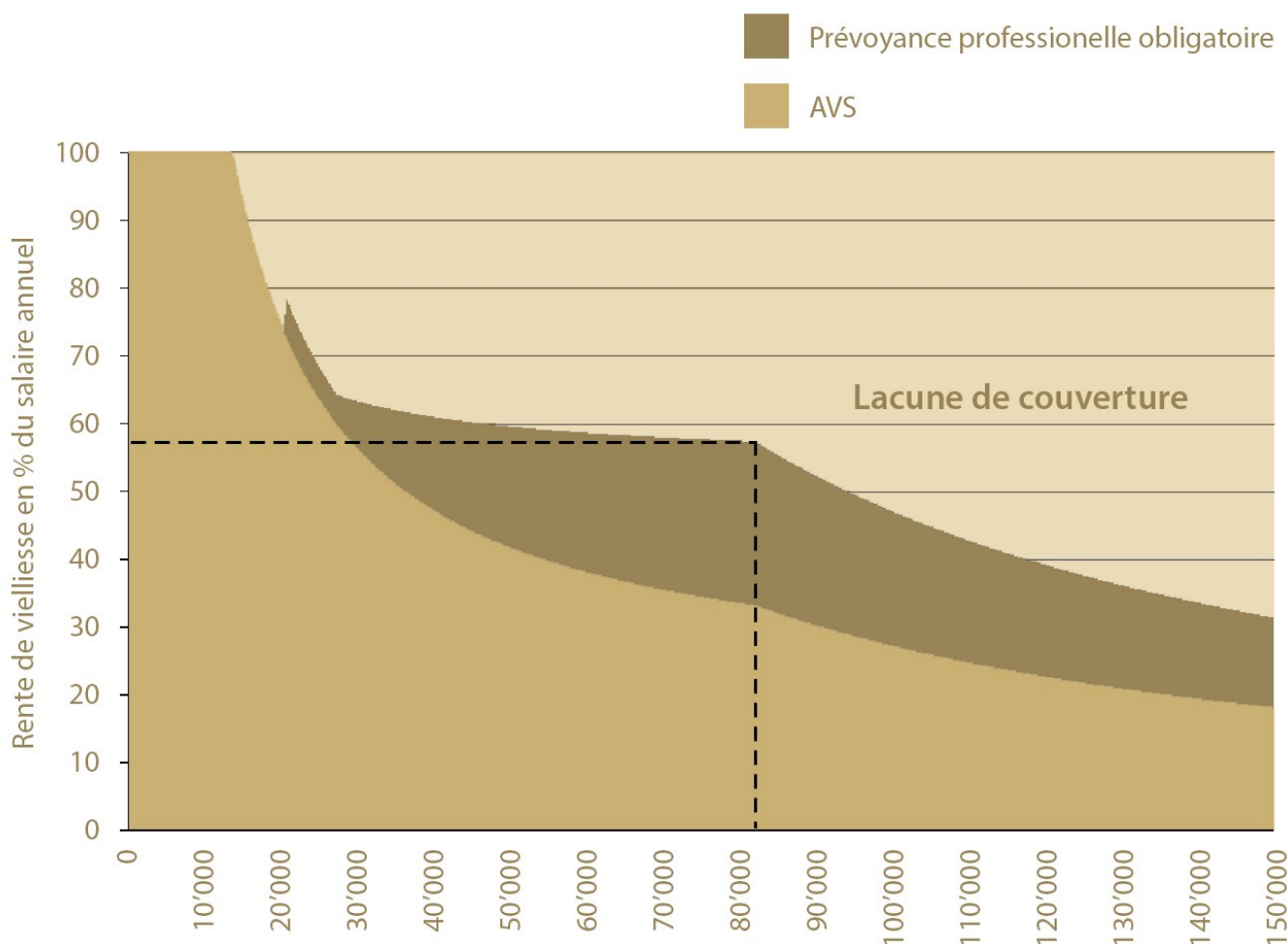
- Spécialement définie selon vos besoins
- Une garantie financière dès le premier jour en cas de réalisation de certains risques
- Avantageuse fiscalement
- Une promesse de paiement
- Un placement sûr
- Un avantage en matière de droit de poursuite et de succession
- Une solution optimale d'épargne

Pilier 3a -Avantages fiscaux

- **Cotisations:** possibilité de les déduire du revenu imposable
 - Limite pour les personnes salariées (actuellement 6 682 CHF)
 - Limite pour les indépendants (actuellement 20% du revenu professionnel et au maximum 33 408 CHF)
- **Rendement de la fortune:** pas d'impôt anticipé
- **Fortune:** pas d'imposition
- **Versement en capital (=revenu) :** imposé à un taux réduit

Lacunes dans la prévoyance

Dans le cas des revenus élevés, les assurances obligatoires ne peuvent pas à elles seules permettre d'atteindre l'objectif de prestation qui correspond à 60% du dernier salaire.



Bases légales

Constitution fédérale, art 111 :

- Prévoyance individuelle pour couvrir les besoins personnels pour les vieux jours ainsi qu'en cas d'invalidité ou de décès

Pilier 3a (prévoyance liée) :

- Bénéficiaires limités (conjoint ou enfants), sinon peuvent être choisis
- Limitation du droit de libre disposition

Pilier 3b (prévoyance libre) :

- Libre choix des bénéficiaires
- Pas de limitation du droit de libre disposition

N'hésitez pas à contacter notre service d'assurances **INEDITA** à Renens ou à visiter notre nouveau site internet pour de plus amples informations



INEDITA Sàrl

Chemin du Chêne 7D
1020 Renens / Lausanne

Tél. +41 22 354 02 40 - Fax +41 22 354 02

info@ineditagroup.com

www.ineditagroup.com